Métropole Aix-
Marseille-Provence

Territoire
du Pays d'Aix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX
SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2018_CT2_341

OBJET : Mobilité - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation du programme d'aménagement de l'entrée de ville de Meyrargues – Avenue Mistral / Avenue du Grand Vallat – Phase II

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGEY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – ZERKANI-RAYNAL Karima

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_341-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Métropole Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité

Entrées de ville et voiries communautaires

■ **Séance du 11 octobre 2018**

03_2_04

■ Validation du programme d'aménagement de l'entrée de ville de Meyrargues – Avenue Mistral / Avenue du Grand Vallat – Phase II

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre de sa compétence relative à l'aménagement des « Entrées de ville », la Communauté du Pays d'Aix s'était engagée à mettre en œuvre les aménagements visant à assurer la cohérence des entrées de ville et de village sur son territoire.

Aujourd'hui, le Territoire du Pays d'Aix poursuit cette démarche et souhaite s'engager sur la seconde phase de l'opération d'aménagement de l'entrée de ville de Meyrargues - Avenue Mistral / Avenue du Grand Vallat.

Les études de faisabilités réalisées en 2015 avaient permis d'aboutir au programme de la première phase de l'aménagement de l'entrée de ville, dont la réalisation a été portée par la Commune de Meyrargues par le biais d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage. Le Bureau communautaire du 29 octobre 2015 approuvait par délibération n° 2015_B501 le programme de travaux et autorisait la Communauté du Pays d'Aix à signer la dite convention.

Dans la continuité de cette délibération, la commune de Meyrargues avait de nouveau sollicité la CPA afin d'intégrer une seconde phase de travaux depuis la rue d'Albertas jusqu'au rond-point de la rue d'Arbaud. La faisabilité n'ayant pu être finalisée, il avait était proposé d'approuver cette demande dans le cadre d'un avenant à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage avec nécessité de présenter ultérieurement le programme. Par délibération n° 2015_B704, le Bureau communautaire du 17 décembre 2015 approuvait et autorisait la Communauté du Pays d'Aix à signer cet avenant n°1.

Depuis, les études réalisées ont permis d'aboutir à un programme de travaux.

Il est donc aujourd'hui proposé de valider le programme de l'entrée de ville de Meyrargues – Avenue Mistral / Avenue du Grand Vallat – Phase II.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_341-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Programme des travaux de l'entrée de ville :

Le projet de cette seconde phase est situé au Nord de la commune de Meyrargues et s'étend sur environ 125 mètres sur la rue d'Albertas et 165 mètres sur l'avenue du Grand Vallat jusqu'au carrefour giratoire des rues José d'Arbaud et Simone Garcin.

L'objectif de l'aménagement est de pacifier la circulation automobile, d'établir une liaison piétonne et cycliste avec le centre-ville et de parachever l'embellissement de l'entrée de ville sur ce secteur.

L'étude de faisabilité réalisée conjointement avec la Commune a permis d'établir le programme de cette opération, qui s'inscrit dans la continuité de la première phase, comme suit :

- adaptation et requalification des chaussées ;
- création de plateaux traversants ;
- traitement des accès privés à la voie publique ;
- création de trottoirs sur l'ensemble du projet ;
- création de bandes ou de pistes cyclables sur l'ensemble du projet ;
- traitement du réseau pluvial de la voie ;
- requalification paysagère des espaces résiduels ;
- adaptation de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale.

L'estimation de cette seconde phase de l'opération s'élève à 500.000 € HT, soit 600.000 € TTC dont 550.000 € TTC de travaux.

Plan de situation :

Phase I Phase II

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_341-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n° 2015_B501 du Bureau communautaire de la CPA du 29 octobre 2015 approuvant le programme de l'opération ;
- La délibération n° 2015_B704 du Bureau communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant l'avenant à la convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'entrée de ville de Meyrargues - Avenue Mistral / Avenue du Grand Vallat – Phase II ;
- La délibération n°2015_A280 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant la révision de l'autorisation de programmes 50 AP GLOBALE pour la porter à un montant de 76 M€ ;
- L'avis de la Commission de Territoire Mobilité et Infrastructures de Transports du 27 septembre 2018.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :
Est approuvé le programme des travaux de l'entrée de ville de Meyrargues - Avenue Mistral / Avenue du Grand Vallat – Phase II pour un montant de 500.000 € HT, soit 600.000 € TTC dont 550.000 € TTC de travaux.

Article 2 :
Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits sur l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, service 5A – AP Globale.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_341-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018

2018_CT2_341

OBJET : Mobilité - Entrées de ville et voiries communautaires - Validation du programme d'aménagement de l'entrée de ville de Meyrargues – Avenue Mistral / Avenue du Grand Vallat – Phase II

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	70
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36
Pour	70
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :
Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :
Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :
Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le 16 OCT. 2018

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20181011-2018_CT2_341-DE
Date de télétransmission : 22/10/2018
Date de réception préfecture : 22/10/2018